Conditions générales de participation

STAND COMMERÇANT

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION POUR LES STANDS COMMERÇANTS 2027

Inscriptions et concept

a. Les inscriptions sont ouvertes du 01.11.2026 au 31.12.2027. Toute demande incomplète ou reçue après le 31 janvier 2027 sera automatiquement écartée.
b. La sélection des stands aura lieu dans le courant du printemps 2027. Chaque personne sera personnellement prévenue par e-mail.
c. Les stands d'artisanat ne sont pas autorisés à vendre ou à distribuer de la nourriture et des boissons.
d. Toutes les structures de tentes se commandent par notre biais. Il est uniquement possible de louer une tente blanche de 6 (six) mètres par 3 (trois) auprès de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux.
e. Tous les stands souhaitant un espace sur le site du Festival doivent compléter entièrement le formulaire en ligne et fournir les pièces jointes nécessaires (dossier de présentation, concept de décoration, photos, etc.) pour être pris en considération.

Attention : aucun dossier de candidature imprimé et signé est demandé. Il n'est donc pas nécessaire de les renvoyer ni par la poste ni par email.

f. Le nombre de stand sur site étant limité, le Festival favorisera des projets originaux et correspondant aux tendances du moment. Par conséquent, le Festival sélectionnera uniquement des propositions de qualité en essayant d'assurer une offre diversifiée et variée sur l'ensembles des Quais et en harmonie avec la Grand'Rue.
g. Chaque stand à l'obligation de monter un projet de décoration pour l'intérieur de son stand. Le Festival se réserve le droit de refuser tout projet jugé insuffisant et de demander que des modifications soient apportées avant de valider le projet.
h. Tous les stands doivent obligatoirement accompagner à leur inscription des photos et ou illustrations ainsi qu'une liste des produits proposés.
i. Ce formulaire ne constitue en rien une inscription définitive et ne peut être considérée comme telle. La Fondation du Festival de Jazz de Montreux se réserve le droit de décliner une offre de stand sans justification. Le manque de place ne nous permettant pas d'accepter toutes les demandes.
j. La langue de communication entre les tenanciers de stands et l'organisateur est le français. La Fondation du Festival de Jazz de Montreux demande que l'inscription, les documents fournis et les communications générales (email, téléphone, séance, etc.) se fassent en français.

Redevance et frais divers

k. Des frais sont engendrés en lien avec la participation à la manifestation. Chaque tenancier ayant un stand sur les quais doit s'acquitter de frais de location de l'espace à hauteur de 300.- CHF HT par mètre linéaire. Un stand doit donc s'acquitter d'un loyer de 2'000.- CHF HT pour l'ensemble de la manifestation.

l. Les taxes communales d'utilisation de la chaussée publiques (32.- CHF par mètre linéaire) sont également refacturées aux tenanciers. Un stand doit donc s'acquitter d'une taxe communale de 192.- CHF TTC.

m. D'autres frais liés à la location des structures d'expositions (tente et plancher) s'appliquent également. La location d'un module de tente de 6 mètres sur 3 mètres s'élève à 1'200.- CHF HT (ce prix est indicatif et non pas contractuel). De même pour un plancher de 6 mètres sur 3 mètres, facturé à 21.- CHF HT le mètre carré, soit 378.- CHF HT (ce prix est indicatif et non pas contractuel).

n. La Fondation du Festival de Jazz de Montreux indique que le taux de TVA sur le site de la manifestation est de 8.1% selon le relèvement des taux de l'impôt au 1er janvier 2024.

Infrastructure et techniques

o. Les installations suivantes seront mises à disposition par le Festival :
 - Éclairage général du lieu (prévoyez néanmoins de la lumière LED pour éclairer votre propre stand).
 - Containers pour le tri des déchets et du recyclage dans les zones prévues à cet effet par le Festival.
 - Toilettes.
 - Musique d'ambiance sur les quais.

p. Les installations électriques à l'intérieur du stand doivent être effectués et certifiés par une entreprise d'électriciens sélectionnée par le commerçant et à sa charge. La Fondation du Festival de Jazz de Montreux se réserve le droit de fermer un stand à tout moment en cas d'installations électriques non-conformes ou potentiellement dangereuse pour la sécurité.

q. Aucune place de parking n'est mise à disposition sur le site du Festival. Les quais sont uniquement accessibles pour livraison chaque matin tous les jours de 06:00 à 12:00 sur présentation d'un macaron dédié fourni par le Festival.

Hygiène et propreté

r. Chaque stand est responsable de garantir une hygiène irréprochable de son stand et équipement et sa marchandise doit être aux normes des exigences sanitaires du Canton de Vaud tout au long de la manifestation. Chaque stand est obligatoirement annoncé à l'Office de la Consommation et sera soumis au minimum à un contrôle sanitaire officiel. Cela peut engendrer une facture supplémentaire de la part de l'Office de la Consommation en cas de manquements constatés. Dans le cas où une infraction est constatée par l'Office de la Consommation, la Fondation du Festival de Jazz de Montreux se permet le droit de pouvoir fermer le stand en question sur le champ.

s. Chaque stand doit se munir de poubelles pour ses propres déchets et doit les déposer lui-même au centre de tri où des containers seront mis à disposition. Le PET, le verre, le carton, l'aluminium les déchets incinérables doivent être jetés dans les containers correspondants. Il est interdit de déposer vos déchets dans les poubelles réservées aux festivaliers et encore moins sur les quais pour ramassage par la Voirie. Chaque stand devra apporter des déchets aux centre de tri dédié du Festival et en cas de manquement, la Fondation du Festival de Jazz de Montreux enverra une facture pouvant atteindre 1'000.- CHF HT.

Sécurité

t. Des équipes d'agent de sécurité mobiles seront prévus sur site par les organisateurs. Cependant, aucun vol ou dégâts ne sera prise en charge par ces derniers. Les tenanciers de

chaque stand sont responsables de leurs valeurs.

Montage et démontage

u. Les montages des stands commencent le mercredi précédant le début du Festival en fin de journée.
v. Les démontages commencent dans la foulée de la fermeture du Festival dans la nuit du dernier samedi au dimanche. Il faudra avoir quitté les lieux le soir même, soit le dimanche soir.

Assurance et annulation

Chaque stand doit fournir à la Fondation du Festival de Jazz de Montreux une assurance responsabilité civile couvrant les dommages pouvant résulter de la vente de ses produits et de son activité. Aucune facture de responsabilité émise par un tenancier à l'égard des organisateurs ne sera acceptée. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité en cas de vols, ni pendant les heures d'ouverture du Festival, ni pendant la nuit. Si le Festival devait être annulé pour raison extrême